Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_13-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

13 – GESTION DES BIENS COMMUNAUX : Vente de la parcelle ZA83

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Sylvie Perrotin a manifesté sa volonté d'acquérir la parcelle ZA83 qui appartient au domaine privé de la commune.

Mme Perrotin est déjà propriétaire des parcelles ZA77, ZA78, ZA79, voisines et affirme effectuer l'entretien régulier de cette parcelle.

La parcelle ZA83, d'une contenance de 70 m^2, n'est pas utilisée par la commune et ne présente aucun intérêt public.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'intérêt manifesté par Mme Perrotin pour l'acquisition de la parcelle ZA83 ;

Considérant les ventes antérieures de parcelles communales réalisées au prix de 3,50 €/m^2.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_13-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de céder la parcelle ZA83 à Mme Perrotin au prix de 3,50 €/ m^2, soit 245 € ;
- **PRECISE** que les frais d'actes seront à la charge de Mme Perrotin ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Johan CLEQUIN

MAIRIE de St SERVANT (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE